

PALAIS DE JUSTICE IGNACIO PREGO

Le nouveau palais de justice de Pointe-à-Pitre s'inscrit dans la continuité de la trame urbaine en cœur de ville. Les architectes ont conçu une ossature en béton armé dont la géométrie rigoureuse offre une continuité parfaite du toit jusqu'aux infrastructures, afin d'assurer le transfert des sollicitations sismiques jusqu'aux fondations. Le plan est structuré par une épine dorsale accueillant les circulations verticales et des cheminements fluides. Une charpente métallique couvre les locaux publics de grandes dimensions : salles d'audience et salle des pas perdus. Les façades et terrasses en béton peint et châssis vitrés assurent le clos couvert. Elles sont équipées d'une ombrière modulaire en tôle microperforée d'aluminium anodisé coloré qui contrôle l'intensité lumineuse de manière passive, tout en protégeant les baies vitrées lors d'épisodes cycloniques. L'édifice est ouvert sur la ville, affichant la transparence de sa fonction incarnée par trois salles d'audience perceptibles depuis la rue, tandis que les aménagements intérieurs des lieux accessibles au public sont en bois et pierre, reflétant la sobriété de l'institution judiciaire. *M. P.*



LIEU : Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

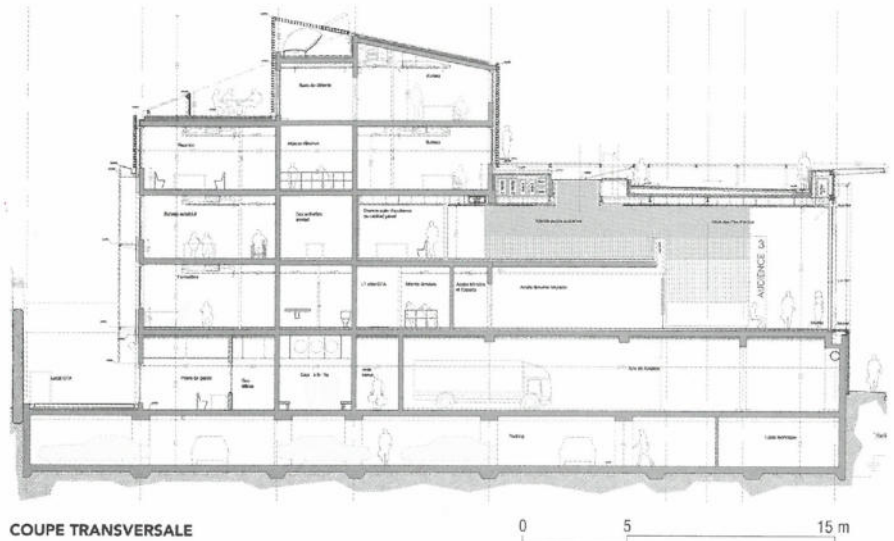
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apj)

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Ignacio Prego Architectures, Ignacio Prego, Rémi Souleau, architectes et ingénieur associés

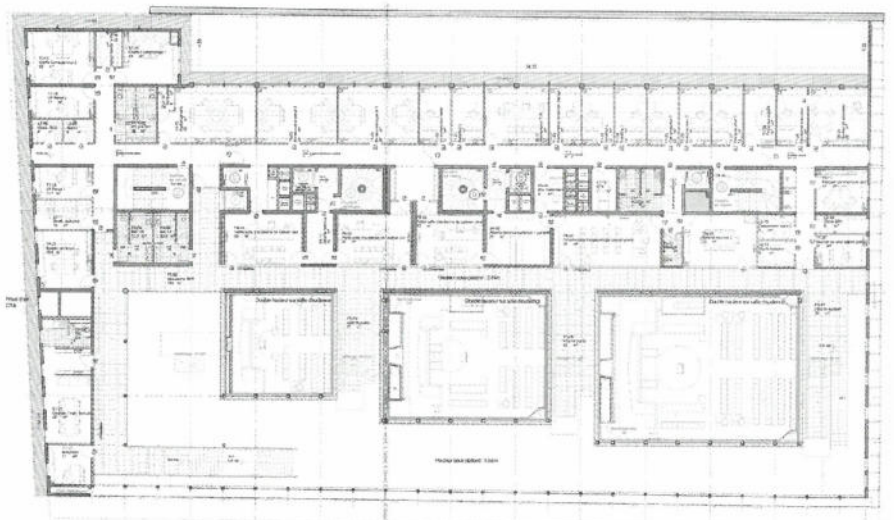
PROGRAMME : parking, espaces techniques, archives, scellés, attentes gardées, salle des pas perdus, service d'accueil, 3 salles d'audiences publiques, 4 salles d'audiences de cabinet, bureaux et espaces détente pour la magistrature

SURFACE : 5 911 m² SP

COÛT : 22,45 M€ HT



COUPE TRANSVERSALE



PLAN ÉTAGE COURANT



